

La charte de fonctionnement des structures enfance-jeunesse

Version destinée aux adultes

Cette charte s'appuie sur les valeurs du Projet Éducatif Local de la Ville de La Chapelle-sur-Erdre.

Les agents disposant ainsi de points d'appui communs pour une organisation démocratique de la vie collective et des activités de leurs structures, engageant la participation active et responsable de tous les acteurs concernés, adultes, enfants et jeunes.



La charte a été votée en conseil municipal le 28 septembre 2015.

Les valeurs proposées dans le Projet Éducatif Local

Citoyenneté, ouverture sur le monde

Solidarité

Autonomie

Respect

Équité

Mixité

Laïcité



Les principes

Les lieux d'accueil favorisent l'accès aux loisirs, à l'éducation et à la socialisation, dans le **respect de l'intérêt supérieur** de l'enfant et du jeune et de **son droit à la participation démocratique**. Les adultes sont disponibles pour recueillir et prendre en compte la parole de l'enfant et du jeune.

La co-gestion dans le fonctionnement de la structure est un principe directeur qui implique la participation égale des acteurs dans l'organisation de la vie collective, l'élaboration des règles et la définition des sanctions. L'engagement de chacun s'appuie sur le **principe de responsabilité** : écoute, apport d'outils, échanges et partage des savoirs. L'enfant doit être acteur et moteur de son avenir.

Les lieux d'accueil garantissent le **bien-être** de chaque personne par le respect de ses besoins biologiques, physiques et affectifs. Chacun, enfant, jeune et adulte doit prendre plaisir à ce qu'il fait et placer « l'humain comme le bien le plus précieux ».

Les principes (suite)

Les lieux d'accueil respectent le **principe de bienveillance** en adaptant le milieu à la personne accueillie dans le respect de toutes ses différences et particularités. L'enfant, le jeune et l'adulte doivent percevoir la différence comme une force, une richesse et apprendre à rencontrer l'autre en toute confiance.

Les lieux d'accueils s'inscrivent dans le **Projet Éducatif Local**, sur tous les temps et les espaces éducatifs et dans **une approche collaborative** de tous les acteurs, y compris les enfants et les jeunes eux-mêmes.

Quels sont les droits et libertés ?

Les adultes travaillant dans les structures sont des citoyens titulaires des libertés et droits fondamentaux.



Quels sont les devoirs et obligations ?



Les adultes travaillant avec les enfants et les jeunes ont un devoir d'exemplarité ; ils doivent respecter les valeurs et principes affirmés par la charte.

À travers son Projet Éducatif local, La Chapelle-sur-Erdre « favorise, encourage et soutient » la participation des enfants et des jeunes.

Dans ce cadre, cette charte a été élaborée au cours d'une formation-action d'agents de la Ville en s'appuyant sur l'analyse des projets qu'ils mènent. Une autre version de ce texte, plus accessible aux enfants, a également été rédigée.

Le texte complet est disponible sur le blog du Projet Éducatif Local : <http://pel.lachapellesurerdre.fr>

Renseignements auprès du Projet Éducatif Local : pel@lachapellesurerdre.fr - 02 51 81 87 61